

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An **01**



Le SPMF dénonce la fraude sur les miels

Novembre 2016

Le 11 novembre dernier, le SPMF (*Syndicat des Producteurs de Miel de France*) sortait une "Analyse économique" 2016. Un document de douze pages, très bien documenté, et que tout apiculteur et consommateur de miel devrait lire sans attendre!

Avec de nombreux chiffres à l'appui, le syndicat livre un constat plutôt alarmant sur l'économie apicole française, mais également mondiale. Je vous livre des morceaux choisis ici, mais je vous conseille de lire **la version complète, très bien faite.**

Droits de douane aux USA

Comme chacun sait, depuis longtemps, les USA ont mis en place un système ultra dissuasif afin d'empêcher les importations de miels Chinois: environ 300% de droits de douane.

(...)

Cette taxation exorbitante n'est pas motivée par des critères de qualité. Même si personne ne se fait d'illusion sur la maîtrise de l'adultération à grande échelle par la Chine, ces droits de douane prohibitifs ont été mis en place uniquement pour des raisons économiques. Compte tenu des règles de l'économie

libérale, le «miel» chinois, au regard de son prix très bas, est considéré comme faisant une concurrence déloyale au miel récolté en Amérique du Nord.

Voilà une donnée très intéressante du point de vue Français. En effet, tout droit de douane est aujourd'hui en Europe considéré comme une entrave au marché libre. Or, il semblerait que même les champions du libéralisme n'hésitent pas à appliquer un peu de protectionnisme pour préserver leurs producteurs... Peut-être un exemple à suivre?

La fraude en vente directe

Si on connaît la qualité douteuse de certains miels importés, notamment de Chine, le SPMF soulève un point plus méconnu par le grand public dans cette analyse :

Une étude économique a été présentée au comité apicole du 29 septembre 2015, qui, entre autres, évalue à 4500 tonnes le volume du miel d'importation écoulé par les apiculteurs en vente directe.

Ce qui est assez surprenant dans ce chiffre, c'est que cela représente pas moins de 50% de la vente directe en France! Autrement dit, la moitié du miel vendu en direct serait du miel importé sous une fausse appellation! Le pire c'est que les services de l'état souhaitent étouffer ce chiffre, d'après le SPMF :

FranceAgriMer a publié en juin 2016, sur son site, une version expurgée de ces chiffres troublants. Le SPMF n'a pas cessé de demander de poursuivre et d'approfondir ce travail. En effet, pour aussi curieux que soit le résultat, il ne peut être contesté. Le cabinet d'audit concerné est un professionnel reconnu qui,

sur la base des chiffres qui lui sont fournis, ne peut pas se tromper.

(...)

Pour n'importe quel professionnel le fait qu'un apiculteur vende du miel d'importation ne peut pas être autre chose qu'une double fraude majeure : fraude sociale et fraude à l'appellation. Cela devrait mobiliser les services de l'État.

Or, lors du dernier comité apicole du 18 octobre dernier, Mr François Gerster, au nom du ministre de l'agriculture a expliqué «qu'il n'y a pas de fraude avérée puisque les apiculteurs peuvent faire de l'achat/revente sous réserve d'un étiquetage correct».

Il y a là une méconnaissance totale du statut agricole et de la réalité du terrain. Pour les apiculteurs au forfait, il leur est totalement interdit de faire acte de commerce (achat/revente). Ils n'ont le droit de vendre que leur production. La réglementation est à la fois logique et très claire: s'ils exercent une activité commerciale, ils sont tenus de déclarer séparément, d'un côté les revenus agricoles et de l'autre les revenus industriels et commerciaux : légalement, tolérance zéro!(fiscale et sociale). Sauf à ne rien connaître de la réalité du terrain, il n'est pas possible de prétendre que des apiculteurs au forfait pratiqueraient un étiquetage correct en indiquant le pays d'origine du miel d'importation qu'ils mettraient en pot. Ils n'en vendraient pas un kilo.

Affaire à suivre donc, et pour le consommateur, il va falloir se méfier des apiculteurs qui ne sont que des revendeurs cachés...

Attention au miel bio importé

L'analyse du SPMF met également le doigt sur un fait connu, mais trop peu soulevé à mon goût par les divers acteurs :

Alors que cela est strictement interdit par le cahier des charges, on trouve des traces de traitements varroa sur des miels «bio» (même sur du MANUKA à 120€/kg). Rien de surprenant. Plus de 90% du miel «bio» proposé au consommateur européen est importé, parfois même d'un autre continent. Il en vient aussi de Chine (ce n'est pas un gag). L'Allemagne est de loin le plus gros consommateur de miel «bio». Aucun opérateur n'ignore que c'est l'appellation la plus fraudée. C'est la raison pour laquelle, quelle que soit l'attestation de n'importe quel organisme certificateur, les importateurs effectuent systématiquement les analyses de résidus les plus pointues. Ils savent pertinemment qu'ils ne peuvent faire aucune confiance aux «attestations bios». Ils ont raison. La preuve, c'est qu'ils refusent régulièrement de nombreux lots en raison de la présence de Coumaphos ou d'Amitraze dont on sait bien qu'ils ne sont pas autorisés dans le cadre de la méthode certifiée.

Il est donc préférable de s'orienter vers un producteur local, dont on connaîtra plus facilement les pratiques, et surtout, certifié en France...

Une analyse bien utile!

On peut critiquer l'intention du syndicat, qui semble vouloir "forcer la main" aux divers acteurs pour aller vers la création d'une interpro apicole, qui serait selon le SPMF une bonne solution à ces problèmes. Il est très clair que cet avis est loin d'être partagé par la profession. En revanche, quelle que soit l'intention plus ou moins explicite, on ne peut que saluer le travail effectué, et les anomalies soulignées qui sont bel et bien réelles.